

ÉTAT DES LIEUX DU DÉPARTEMENT DÉCORATION

Avec l'AADAC et les premi.ers.ères assistant.s.es déco.

Le lundi 13/10/25 à la CST

Compte rendu du 22/10/25

Après un tour de table et de zoom pour nous présenter, nous serons plus de 70 en tout ce soir en présentiel ou en zoom.

Voici une série de thèmes abordés durant ces échanges, la mention AADAC correspond à une prise de parole d'un ou d'une membre de l'AADAC ou d'un.e premier.e assistant.e déco. La mention ADC correspond à une prise de parole d'un ou d'un.e membre du l'ADC ou d'un.e chef.ffe décorat.eur.rice.

ADC : L'ADC tient à remercier notamment l'AADAC et le CERF pour tout le travail qu'elles ont déjà fournis quant à la mise en lumière des problématiques du département décoration, et la proposition de premières solutions. L'ADC reconnaît se trouver assez en retard par rapports à cela. Mais souhaite, à travers ces états des lieux, ouvrir un espace d'échange et de dialogue pour prendre le train en marche et avancer de concert avec les autres associations dans le règlement de nos problématiques, notamment auprès des producteurs.

AADAC : Nous souhaitons nous tenir au courant de là où nous en sommes.

Il y a 2 volets :

- Volet interne, au sein de l'équipe décoration :

Nous constatons tous qu'il y a un durcissement de nos conditions de travail. Réduction des temps de préparation et resserrement des budgets. Ce qui rentre en conflit avec nos habitudes de travail, des exigences artistiques, qui nous poussent souvent à aller au-delà des moyens que nous avons à notre disposition. Il nous faut calibrer nos ambitions en fonction des budgets. Et pour cela, il sera important d'y inclure tous les cadres de la déco. Le CERF, notamment, souhaite insister sur la participation nécessaire et systématique des ensembli.er.ère au moment de l'élaboration du budget décoration.

L'AADAC se questionne, sur la place du-de la 1er.e qui est parfois assimilé à la production alors que ce n'est pas le cas. Il est membre du département décor et est au service de la fabrication du décor.

- Volet institutionnel : La convention collective actuelle n'est pas calibrée pour les métiers en dehors du plateau. Nous devons, à travers nos échanges, changer cette situation. Et nous souhaitons que nos prochains échanges puissent avoir lieu avec des représentant du personnel, SPIAC notamment et des représentant du CCHSCT. Car un certain nombre des problèmes que nous rencontrons sont liés à un non-respect du droit du travail.

Notamment le volume très important d'heures effectué par les équipes. Et le fait qu'elles ne sont pas systématiquement toutes payées. Il est courant que les régie d'ex, 1er.e et chef.fe décorat.eur.rice dépassent la barre des 48 heures semaine.

Au delà, il faut également ajouter le fait que les contrats de travail ne sont pas systématiquement signés dans les temps, les indemnités, diverses, souvent incorrectes et parfois même inexistantes.

ADC : De notre côté, nous aimerions, dans un premier temps, axer nos discussions sur les problèmes internes au département décoration. Pour peut-être redéfinir nos rôles et nos responsabilités.

CONCERNANT LA COMPTABILISATION DES HEURES EFFECTUÉES ET LEUR TRANSMISSION À LA PRODUCTION :

ADC : Ce sera d'autant plus important avec la généralisation des feuilles d'heures. Qui gère les heures de qui ... ?

ADC : Un des éléments essentiels est la comptabilisation des heures effectuées et leur transmission. De manière hebdomadaire pour que les chef.s.fes déco, les assistant.s.es, ensembli.ers.ères, puissent suivre ce qui se passe dans leur équipe. La feuille d'heure, trop peu utilisée par les chef.s.fes déco, doit se généraliser pour monitoire et travailler sur cette hémorragie d'heures. Et en définir l'origine. Sont-ce les changements de plan de travail, les demandes de dernière minute, est-ce l'inadéquation des choix du-de la chef.fe déco ?

AADAC : L'utilisation des feuilles d'heures nous confronte à nos manières de travailler. Par exemple, la personne qui choisit de ne pas compter ses heures, celle qui va réaliser des achats aux puces le week-end. Les méthodes de travail de certains rendent la comptabilisation des heures très complexe.

AADAC : Difficulté de comptabiliser les heures dans des binômes qui n'ont pas contractuellement le même nombre d'heures par semaine (avec les heures d'équivalence).

AADAC : **Il est nécessaire**, notamment au meublage, **de prévenir avant de réaliser les heures**. Pour prendre des décisions.

AADAC : Relais nécessaire dans les équipes pour suivre les heures de chaque poste, surtout lorsque l'équipe est importante.

AADAC : La régie a réussi à faire valoir leur droit. Tous sont parfois directement à 48 heures négociées.

ADC : Nous devons obliger les productions à payer les heures.

CONCERNANT LE BUDGET DES PROJETS :

AADAC : Problème des enveloppes qui nous sont imposées et qui sont déconnectées des besoins réalistes en déco.

AADAC : Le rapport avec la production est complexe. Il faut annoncer un budget décoration pas trop éloigné de l'enveloppe défini par la production pour ne pas perdre le projet.

ADC : Concernant la problématique des budget trop bas, que l'on ne devait pas accepter, **il faut se rendre compte que certains chef.fe. les acceptent, soit parce qu'ils ont des nécessités financières personnelles qui les obligent, soit pour « grandir » dans le métier, dans sa filmographie. On en vient à accepter des choses qui ne sont pas judicieuses.**

ADC : Avec de l'expérience, on arrive mieux à mettre les productions face à ce qu'implique le fait de vouloir produire tel.le ou tel.le réalisat.eur.rice. Et à réussir à faire augmenter un budget.

AADAC : Certains budgets de projets peuvent être truqués, volontairement, pour que le projet se fasse, reste en France... Mais le problème, c'est que c'est l'équipe qui trinque car elle doit assumer un budget trop bas.

ADC : il faut absolument que les chef.s.fes déco apprennent à dire non au réalisateur, au dir. de prod...

ADC : Souvent, les discussions autour du budget avec la production arrivent très tard alors que des membres de l'équipe sont déjà bookés. C'est très difficile de revenir sur une promesse d'embauche alors qu'elle était promise.

ADC : Les direct.eurs.ices de productions arrivent avec un devis déco pour lequel ils n'ont pas consulté de chef déco. **Pourrions-nous insisté pour étudier les projets ? Surtout pour les petits films.**

AADAC : **Il y a un travail de pédagogie à réaliser auprès des producteurs**, qui ne voit que les coûts importants de notre département sans se rendre compte que nous sommes parfois aussi nombreux qu'un plateau de tournage avec de la même manière beaucoup de corps de métier très différents les uns des autres.

ADC : Être absent, c'est aussi, pour rendre le projet possible en allégeant le coût de son salaire, et pouvoir embaucher un collaborateur en plus. Mais c'est assez dangereux et jamais neutre.

AADAC : Souvent, les direct.eurs.ices de production disent non à un.a premi.er.ère et non auprès d'un chef.fe déco. « Tu ne tiens pas ton déco »

CONCERNANT LE BUDGET PRÉVISIONNEL DÉCO ET SON SUIVI :

AADAC : Lorsque je mets au point un budget décoration, j'ai pour habitude de faire vérifier les chiffres par l'ensembl.er.ère, l.e.a graphiste,...

AADAC : Les ensembli.ers.ères n'ont pas nécessairement le temps, ni l'envie, ni les compétences de s'engager dans l'établissement d'un budget prévisionnel meublage.

AADAC : Il est également important d'ajouter que le meublage n'est pas, pour de nombreuses raisons, forcément disponible pour réaliser le suivi budgétaire de leur partie.

AADAC : La consultation des ensembliers au moment de l'élaboration, au regard des témoignages recueillis, semble assez rare.

ADC : L.e.a Chef.fe déco est responsable du budget. Il est nécessaire de travailler à trois chef.fe déco, premi.er.ère et ensembli.ers.ère durant toute la durée du projet pour arbitrer, choisir, recadrer ensemble.

MEILLEUR CALIBRAGE DES AMBITIONS ARTISTIQUES :

AADAC : Comment pourrions-nous, ensemble, réussir à calibrer nos projets, nos choix artistiques, la direction donnée aux repérages ? Que peut-on fournir sans faire du mal à nos équipes ?

ADC : En même temps, il faut adapter notre projet artistique aux contraintes budgétaires. **C'est le travail principal du chef décorateur.** Si ce n'est pas fait, l'équipe sera à la peine et souffrira.

AADAC : Calibrer une ambition artistique par rapport à un budget me semble être un vœux pieu. Car **pour une génération de chef.s.fes déco, d'assistant.e et d'ensembl.er.ère** les habitudes de travail ne sont pas celles-là. **Nous avons tendance à en faire trop, à nous acharner au travail.**

CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

AADAC : Les ensembli.ers.ères, essentiellement sur la route, ne sont que rarement au bureau et n'ont souvent même pas le temps de faire leurs frais.

AADAC : Dans le système américain, il y a le poste de « production buyer » qui est dédié à cela.

AADAC : Et parfois, le contentement du réalisateur et du producteur par le chef décorateur rentre en conflit avec l'équilibre de travail de l'équipe.

AADAC : Parfois, lorsque le chef décorateur émet ses choix artistiques, peu de techniciens y réagissent directement s'ils sentent que ses demandes sont trop importantes. Et c'est au 1er que c'est dit, mais en l'absence du chef déco. Beaucoup de postes ont du mal à dire directement au chef décorateur que c'est trop.

AADAC : En début de projet, que l'on connaisse l'équipe ou non, **il est nécessaire d'expliquer le projet, clairement avec ses contraintes** : a-t-on tous les scénarii ? Le plan de travail est calé ? Les repérages en sont là...

Tous les projets auxquels j'ai participé et qui se sont bien déroulés ont tous débutés avec l'annonce, ma part, à l'oral et par email des conditions précises et transparentes dans lesquels le projet va évoluer. Je pense que si j'énonce clairement les choses, ça ira. Les choses doivent être clairement dites à chacun : nous avons tant dans le budget, tant d'heures supp dealées ou pas d'heures supp, mais j'ai identifié des zones de récupération...

AADAC : Le rapport parfois direct entre le graphiste et la mise en scène augmente beaucoup leur temps de travail.

AADAC : Lorsque le chef décorateur est absent ou trop peu là sur un plateau, le meublage ou le graphisme, se retrouvant seul face à la mise en scène, à tendance à augmenter la quantité de ces propositions pour être plus sûr le contenter un.e réalisat.eur.rice, un.e chef.fe opérat.eur.rice... Ce qui fait exploser la masse de travail.

ADC : Les chef.s.fes décorat.eurs.rices sont responsables des conditions de travail de leur équipe mais on ne leur en donne pas les moyens.

AADAC : Le changement de notre environnement, la circulation automobile, les lourdeurs administratives qui ont exposé,... Nous ne pouvons pu absorbé cela.

AADAC : Lorsque sur certains projets, toutes les équipes sont ensemble: la mise en scène, les costumes, la production, le stock déco, l'atelier... Cela fonctionne beaucoup mieux. Car chacun se rend compte du travail des autres.

AADAC : lorsqu'un chef est absent, les salaires de ceux qui prennent sur eux sa charge doivent obtenir une augmentation de leur salaire.

CONCERNANT LA PRÉPARATION DES PROJETS :

ADC : Les temps de préparation s'étant beaucoup réduit, tout le monde commence en même temps, et le temps n'est pas pris pour prendre de bonnes décisions, moins coûteuses, plus efficaces, plus transversales. Les devis sont baissés, le temps également, avec de plus en plus de choses à faire. Et tant que les heures ne seront pas intégralement payées, nous ne pourrons pas faire comprendre aux producteurs que le devis ne fonctionne pas !

CONCERNANT LES DEMANDES SUPPLÉMENTAIRES ET MODIFICATIONS :

AADAC : Et durant le projet, dans le feu des changements, c'est quasiment toujours le 1er qui arbitre, notamment les embauches. Qu'elles soient en meublage, en construction... **La charge mentale revient toujours sur le premier.**

AADAC : Une difficulté, même si le budget a bien été conçu au départ, apparaît au fur et à mesure avec les modification des scénarii, des pdts... Notamment dans les séries.

CONCERNANT LES RELATIONS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DÉCORATION :

AADAC : Il y a beaucoup de témoignages, qui semblent amalgamer l.e.a primi.er.ère assistant.e au chef.fe déco. C'est un point de vue parfois adopté par le meublage. Peut-être serait-il nécessaire d'éclaircir, de « nomenclaturer » qui est « l.e.a chef.fe de qui ? ». D'autant que les ensembli.ers.ères ont l'air de vouloir reprendre en main leurs budgets.

ADC : l.e.a primi.er.ère assistant.e est responsable du budget ou de la tenue du budget et non pas l'ensembl.er.ère.

AADAC : l.e.a primi.er.ère assistant.e n'est pas responsable du budget, mais il le gère, le met en forme, le clarifie. C'est le chef décorateur qui est responsable du budget.

AADAC : Il y a peut-être une réorganisation des responsabilités à opérer entre les assistants et le meublage.

ADC : Ce sera d'autant plus important avec la généralisation des feuilles d'heures. Qui gère les heures de qui ?

AADAC : Il faudrait retravailler le triangle chef.fe déco, premi.er.ère et ensembli.ers.ère.

ADC : Tension récente entre 1er et ensemblier. Autorités remises en cause.

AADAC : Colère des ensembliers, mais certains n'en font qu'à leur tête. Partage des rippeurs...

AADAC : Lorsqu'un directeur de production veut discuter d'une dépense, même si elle correspond au meublage, c'est l.e.a primi.er.ère assistant.e qui est contacté.e.

AADAC : Ce devrait plutôt être au chef décorateur de maîtriser plus l'ensemble des budgets de son équipe si l'on veut fonctionner plus à l'Anglo-saxonne. Notamment pour pouvoir dire non à des demandes qui ne passent pas.

ADC : Une grosse demande de pouvoir transversale de la part de tous, dans une équipe très pyramidale. Il est important de redéfinir le rôle du-de la 1er.e. Pour moi, c'est mon directeur de production. Pour pouvoir faire des choix artistiques. C'est le seul avec lequel je peux parler toute la journée.

AADAC : L.e.a premier.e c'est punching ball de tout le monde, du. de la direct.eur.trice de production, du meublage,... Ceci est renforcé par l'absence courante des chef.s.fes déco. Il y a besoin que les chef.s.fes déco s'implique plus dans les comptes et deal également avec la production, l.e.a premier.e ne doit pas être l.e.a seul.e à le faire. Idem lorsque que l'équipe déco est mécontente, il faut qu'il-elle soit présent.e.

AADAC : Importance de la constitution d'équipe. Le chef décorateur a une grande responsabilité dans se travail.

AADAC : Un.e premier.e gère les galères et les humeurs de l'équipe au quotidien.

AADAC : Importance que chaque poste fasse remonter les informations à sa hiérarchie.

AADAC : Le meublage sollicite de plus en plus souvent le graphisme, la peinture, sans forcément en estimer le temps de travail.

AADAC : Découvrir que son chef décorateur fait un autre film au cours d'une prépa, c'est une grande violence.